

# REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



MINISTERE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

CELLULE D'ETUDES ET DE PLANIFICATION

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Projet « Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal »

1, Rue Joris Dakar – BP : 289

Tél. : (221) 33 821 94 69

Email : [oepe@sentoo.sn](mailto:oepe@sentoo.sn)

**Compte rendu de la première réunion du comité de pilotage du Projet  
« Aménagement Durable des Pêcheries du Sénégal » (ADuPeS) :  
Hôtel Pullman, Jeudi 05 décembre 2013 à 10 heures.**

Décembre 2013

## Introduction

Le Comité de Pilotage du projet Aménagement durable des Pêcheries du Sénégal (ADuPeS) s'est réuni le jeudi 05 décembre 2013 à l'hôtel Pullman - Dakar. Présidée par Monsieur Camille Jean Pierre MANEL, Directeur des Pêches maritimes, la réunion avait pour but de donner des informations sur le projet et de présenter les activités du premier devis - programme ainsi que celles de la convention du Centre de Recherches océanographiques de Dakar - Thiaroye (CRODT). Etaient présents, les représentants des structures membres du Comité de Pilotage du projet ADuPeS (voir liste de présence).

L'ordre du jour portait sur les trois points suivants :

1. Informations générales sur le projet et présentation des activités du devis - programme N°1 ;
2. Présentation des activités de la convention du CRODT et état de mise en œuvre ;
3. Questions diverses.

Dans son mot de bienvenue, Mr Camille Jean Pierre MANEL, Directeur des Pêches maritimes a d'abord remercié les participants d'avoir marqué leur présence à cette importante rencontre. Ensuite, il est brièvement revenu sur le processus de mise en place et l'importance du projet ADuPeS qui est une première et marque un changement positif dans le mode de gestion des pêches essentiellement basé sur la concession des droits d'exploitation et le contrôle des captures. Monsieur MANEL a enfin présenté l'agenda de la journée avant de donner la parole à Monsieur Lamine MBAYE, coordonnateur du projet ADuPeS.

### **I. PRESENTATIONS :**

#### **1.1. Présentation des informations générales sur le projet et les activités du premier devis - programme (Par Mr Lamine MBAYE - Coordonnateur du projet ADuPeS)**

Les points suivants ont été présentés :

- Système de financement du projet
- Objectif du projet
- Résumé du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes de profondes
- Processus d'élaboration du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe
- Système de gestion des pêcheries: activités par résultats et par institutions

1.2. Présentation des activités de la convention du CRODT et état de mise en œuvre (Par Dr Massal FALL – Chef du CRODT)

La seconde présentation, a porté sur les points suivants :

- Présentation générale
  - Action attendue du CRODT
  - Durée et lieux de l'action
  - Financement
- Espèces ciblées
- Ressources humaines
- Ressources matérielles
- Activités de recherche

**II. PRINCIPAUX POINTS DISCUTES**

Les participants ont réagi aux différentes présentations pour faire part de leurs observations et suggestions ou demander des éclaircissements sur certains points.

*Ainsi, à la suite des présentations, les discussions ont porté sur :*

- la stratégie d'exploitation de la ressource et les mesures à prendre en cas de dépassement des quotas par une société d'armement ;
- les modalités de proposition et de contre - proposition des quotas globale par l'Organisation de Gestion de la Pêcherie (OGP) ou par le Ministère ;
- la durée de la concession jugée longue pour certains qui proposent, si ce n'est pas déjà fixé, une durée plus courte ;
- la gestion de l'entrée et la sortie des armateurs dans l'OGP ;
- l'implication des pêcheurs dans les prises de décision et dans la sanction suite à la violation de ces mesures ;
- la représentativité des acteurs de la pêche ;
- les mesures envisagées par rapport aux prises accessoires ;
- la prise en compte de la dimension multi - spécifique des pêcheries ;
- l'accessibilité et la communication des données ;
- le nombre de deux enquêteurs et le choix des sites Mbour et Kayar seulement si nous savons gérer les plus grandes usines de traitement du poulpe se trouvant à Dakar ;
- le renforcement de la contrepartie pour la recherche et l'évaluation des stocks ;
- le retard accusé dans la mise en œuvre du projet (engagement de tous à faciliter l'exécution du projet) ;
- la nécessité de travailler dans le sens de mettre en place d'autres projets de développement ;

*Les éclairages suivants ont été apportés aux principaux points soulevés :*

- Malgré toutes les dispositions prises, si un armateur dépasse, ce dépassement sera rattrapé à la prochaine attribution des quotas.
- Dans le règlement intérieur de l'OGP, des mesures additionnelles pourront être prises pour sanctionner les dépassements.
- La concession donne droit de gestion à un privé mais l'Etat a mis des garde - fous qui consistent à s'assurer de la Taux admissible de Captures (TAC) proposé par ce privé ne dépasse pas ce qui est biologiquement permis (résultats des activités du CRDOT).
- Durée de la concession : en réalité, elle n'est pas longue en ce sens qu'elle sera révisée tous les 5 ans, mais un investisseur a besoin de visibilité sur une longue durée (d'où les 15 ans à évaluer chaque 5 ans).
- Une concession n'est pas un transfert de propriété mais un partenariat dont toutes les dispositions seront validées par le ministère.
- Par rapport aux prises accessoire, il est prévu de faire des test de sélection comme cela s'est fait en 2010 avec l'utilisation de la grille Nordmore.
- Les enquêteurs ne font que collecter des données sous la supervision des agents du CRODT qu'ils appuient sur le terrain.
- Le choix de Mbour (Mbour - Joal) et Kayar est basé sur ce fait que ce sont les plus grands producteurs de poulpe et la recherche participative y est prévu.
- Les objectifs prioritaires du projet sont les poulpes et les crevettes profondes mais la dimension multi - spécifique sera prise en compte (le MSY ou TAC sera donnée par d'autres espèces démersales).
- S'agissant de la contre - partie, les détails sont dans le document de travail.
- Un plan d'aménagement nécessite la mise à disposition d'infos fines. Le processus est en cours pour la mise en place de ce système d'information qui centralise toutes les données sur les pêcheries. Tout un chacun doit y contribuer pour que cela marche.

### III.RECOMMANDATIONS

A l'issue des présentations et débats, le comité de pilotage a formulé les recommandations suivantes:

1. Responsabilisation accrue des acteurs (dépassement de la simple consultation) ;
2. La coordination du projet doit mieux étudier le dépassement des quotas
3. Communication faire des efforts pour la vulgarisation des résultats
4. L'équipe de coordination du projet peut proposer sur une page le plan de financement du projet
5. Coordonner la préparation des DP dans le comité de pilotage
6. Respect de la planification accélération de la cadence pour rattraper les retards accusés.
7. Appuyer la CLPA pour la restitution des informations reçues dans le cadre de cette rencontre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 13h 45'

#### Pièce Jointe :

- feuille de présence

Le Président

Le Rapporteur

*Camille Jean Pierre MANEL*  
*Directeur des Pêches maritimes*

*Baye Amadou FALL*  
*Coordonnateur de la CEP*